

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 26

**N°2026/DELIB/052**

**Objet :**  
Dénomination du  
boulodrome

**Rapporteur :**  
Jean-Luc DA  
COSTA

**Séance du 2 Juin 2026**

*L'An deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni au  
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA.

**Absents excusés :** Jean-Paul LENER.

**Considérant la désignation de Jean-Paul HUBLET, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'engagement de Monsieur Raymond ROURE dans la création et le développement de l'association la Grosse Boule de Camaret-sur-Aigues,

Considérant son implication dans la vie associative de notre ville, avec passion et dévouement, Il est proposé de dénommer le boulodrome ainsi, Boulodrome « Raymond ROURE »

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver la dénomination du boulodrome « Raymond ROURE »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette dénomination.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire,



Jean-Paul HUBLET,  
Secrétaire de séance

Publié le : **09 JUIN 2026**  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **08 JUIN 2026**  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

